



Recours pour vices cachés lors de l'achat d'un véhicule d'occasio

Par **turluer**, le **11/02/2009** à **13:09**

J'ai acheté une peugeot 406 (2800 euros) de plus de 4 ans à un particulier le 23/01/09. le lendemain une visite chez un garagiste m'avertit que le véhicule présente un certain nombre de défauts apparents (mais à côté desquels je suis passé lors de l'achat) et non apparents en lien avec des réparations baclées suite à un choc qui nécessite de coûteuses interventions (1200 euros).J'ignore tout de la nature du choc,le vendeur contacté par téléphone dit ne rien savoir ,il n'accepte pas d'arrangement à l'amiable(je lui est demandé l'annulation de la vente) ,le contrôle technique effectué le 05/01/09 ne fait pas apparaître les défauts constatés bien que certains nécessitent une conte visite et influent sur la sécurité (le pare choc par ex,aux fixations défailantes).
Le contrôle technique n'étant pas en conformité avec l'état réel du véhicule lors de l'achat ,quels sont mes recours?